

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police. Cette formation vise à outiller les intervenants des milieux scolaires afin qu'ils puissent être en mesure d'agir rapidement et efficacement auprès des élèves de leur établissement scolaire impliqués dans une situation de sextage. Le sextage chez les adolescents peut être défini comme la production, la distribution et la redistribution de contenus à caractère sexuel (photos, vidéos, etc.), entre eux, via les technologies de l'information et de la communication. À la fin du niveau Explorateur de cette formation, vous serez en mesure de comprendre ce phénomène et de guider les intervenants dans la gestion des cas qui pourraient être portés à leur attention par l'entremise d'un outil d'intervention : la trousse Sexto. Au niveau Architecte, par le biais d'animations interactives, trois cas fictifs de sextage vous seront proposés pour consolider les nouveaux apprentissages et valider vos interventions. La réalisation de la trousse Sexto a été possible grâce à la collaboration de la Ville de Saint-Jérôme (Québec), du Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP), du Centre canadien de la protection de l'enfance, du Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC), de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord et de l'Académie Lafontaine.

:

Badge attribué à :

<https://www.cadre21.org/membres/8b102c29dde92e410efc1ce1>

Date d'obtention : 2024-09-30 15:40:01

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Tout d'abord, dès que la situation a un impact dans le contexte scolaire, il faut entamer les rapidement les procédures textos. Donc, même si les photos auraient été transmises à l'extérieur de l'école mais touchent des élèves de l'école, il faut intervenir. La première étape est de rencontrer celui qui fait part de la situation. Il est important de recueillir le plus d'information possible avant de rencontrer l'instigateur. Il faut se rappeler de rester rassurant avec la victime et de ne pas la juger.

À la suite du recueil des informations, si la situation laisse croire que l'instigateur a commis le geste de façon impulsive, l'intervenant peut poursuivre la procédure SEXTO. Si tout laisse à croire que des photos de nature pornographique juvénile sont dans l'appareil du jeune, il faut confisquer le téléphone afin d'éviter la propagation des photos.

Dans tous les cas, il ne faut jamais regarder les photos. Les informations des grilles d'évaluation suffisent comme preuve de la nature des photos.

Si à la suite de l'évaluation, la situation laisse à croire que le jeune a commis le geste de façon malveillante, il faut rencontrer l'instigateur et lui confisquer son appareil. L'intervenant ne doit pas procéder au remplissage de la grille d'évaluation et doit contacter rapidement le service de police. Ils prendront par la suite en charge le reste de l'investigation.

Dans tous les cas, il est important de contacter la police ainsi que de faire un signalement à la DPJ pour les informer de la situation. Elles pourront continuer les procédures nécessaires par la suite.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Il est important de suivre la procédure puisque les étapes seront différentes en fonction de la nature des gestes posés. Il faut donc s'assurer de recueillir le plus d'informations possibles afin d'intervenir de la bonne façon.

Il est important de retenir que dans tous les cas, un appel au service de police est important et que dès qu'il y a présence de pornographique juvéniles, un signalement à la dpj doit être fait.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Il est important de rester rassurant et bienveillant envers la victime. Et de s'assurer de faire tout le suivi possible pour protéger son intégrité.

Le plus délicat me semble dans l'intervention avec l'instigateur. Il est important de bien suivre les étapes et d'avoir toutes les informations nécessaires afin d'intervenir de façon efficace et adéquate. Dans le cas d'un acte malveillant, il faut se rappeler de la limite de notre intervention, mais aussi de rôle d'intervenant. Le plus délicat à mon sens est d'arriver dans l'action à bien suivre la procédure afin d'accompagner tous les acteurs de la situation, autant les victimes que les instigateurs de façon adéquate et de limiter les dommages. Mais je crois qu'une fois que la procédure est bien comprise, il est rassurant de pouvoir suivre des étapes et une procédure claire afin de s'assurer d'avoir la meilleure intervention possible pour tout le monde.